

AUVERGNE

Axe 5 : PARCOURS PATIENT ET PRISE EN CHARGE

Etre professionnel face à la confidentialité et à la discrétion - personnel soignant - Annulé pour 2024 (faute d'un nombre suffisant de participants)

Contexte

L'évolution des technologies de communication nouvelles accessibles à tous fait observer des postures professionnelles déviantes, regrettables et préjudiciables pour le secteur sanitaire, social et médico-social. D'autre part, chaque professionnel dans l'exercice de sa fonction a accès à de nombreuses informations concernant le patient/résidents et certains rencontrent des difficultés à discerner les informations qu'ils peuvent divulguer (famille, patient, collègue). Face à l'évolution constante de la législation, il est nécessaire de bien connaître le cadre juridique encadrant la confidentialité, la discrétion et le secret professionnel.

Objectifs

- Définir les concepts : réserve, confidentialité, discrétion, respect ;
- Respecter les limites de la divulgation d'informations écrites et orales au regard de la fonction exercée dans le cadre de la pluridisciplinarité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution ;
- Repérer les conséquences d'un comportement inadapté sur les différents acteurs (patient, équipe, hiérarchie, famille ...voire juridique) ;
- Identifier ses points de vigilance au quotidien

Renseignements complémentaires

Coût d'enseignement TTC : 302 euros par agent à prendre en charge sur le plan de formation de l'établissement en + des frais de déplacement et de traitement éventuels **Contact : Nelly BOICHON - n.boichon@anfh.fr

Programme

Comprendre les notions de secret, discrétion, confidentialité

- Distinguer les notions de secret, discrétion et confidentialité
- Extensions et limites des notions
- Synthèse

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYi-WR8xHagB_jhcTbRY

Identifier les situations à risques au quotidien

- Outils connectés et réseaux sociaux
- Accès aux informations de santé et personnelles du patient/résident
- Respect de la vie privée, du secret et de la confidentialité

JOUR 2 :

Evaluer les conséquences des pratiques inadaptées

- Responsabilités juridiques
- Risque médiatique
- Facteur humain
- Retour sur les situations du quotidien

Savoir agir dans le respect du secret

- Sécuriser ses écrits professionnels
- Améliorer sa communication orale
- Gérer les litiges
- Synthèse des apports par la construction d'une charte de bonnes pratiques

Public

☐ **Personnel soignant et personnel d'accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière**

Exercice

2024

Code de formation

41AFC

Nature

AFC

Organisé par

ANTIDOTE EXPERTISE

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences